



Commande non conforme avec acompte

Par **mika_682**, le **11/08/2008** à **14:02**

Bonjour,

voilà mon petit problème. j'ai dernièrement commandé des rideaux pour mon appartement. après un long entretien avec la vendeuse, nous avons convenu de ce qu'il me fallait précisément. à savoir 4 rideaux de 1.50m de large sur 3 m de haut. au moment de verser l'acompte la vendeuse me donne un bon (que je n'ai pas signé et auquel je n'ai donc pas fait particulièrement attention) que j'ai laissé dans mon portefeuille en étant persuadé du bon déroulement de l'opération.

arrive le jourJ où en controlant la marchandise je me rends compte que la hauteur ne colle pas du tout avec ce qui était prévu (2.50 m "hauteur standard). Toutefois le commerçant m'affirme que les données sur le bon de commande ne mentionne pas cette hauteur. chose exacte puisque sur ce bon le vendeur à mentionné une longueur standard. Ces rideaux ne me servent à rien et je refuse donc de payer le solde car je veux ce qui a été négocié avec la vendeuse.

toutefois je reste conscient de mon erreur. car je n'ai pas controlé ce bon au moment de l'acompte. je reste de bonne foi et souhaite uniquement obtenir ma marchandise aux conditions convenues oralement avec le vendeur m'appuyant sur le fait, que sans contrat signé, sa parole fait office d'engagement.

qu'en est il concrètement. Puis-je obtenir gain de cause (mes rideaux en 3m de haut ou la restitution de mon acompte sous forme d'avoir sachant que la directrice soutient ce qui est noté sur son papier (probablement une erreur d'étourderie de la vendeuse qui de surcroit ne fait plus partie de ce magasin)